

Salaire après la formation

Informations sur les salaires d'entrée dans le domaine social

1. Introduction

À quel salaire puis-je prétendre à l'issue de ma formation ? C'est une question que se posent de nombreuses personnes au bénéfice d'un diplôme de formations professionnelles initiales et de formations professionnelles supérieures dans le domaine social. Il existe de grandes disparités au niveau national en matière de salaire. Celui-ci dépend de la région, de l'âge ainsi que de la taille et du type d'entreprise.

Ce guide a pour but de permettre aux diplômé-es d'utiliser de manière autonome les calculateurs de salaire. Il fournit, pour différentes formations, des données spécifiques à chaque profession (branche, groupe professionnel), qui peuvent être complétées par des informations individuelles. Ces données peuvent être utilisées en priorité pour le [calculateur de salaire Salarium](#) de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Elles conviennent également à d'autres calculateurs de salaire, qui sont répertoriés en fin de document.

À noter : Salarium (ainsi que les autres calculateurs de salaire) se base sur les données de l'Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS), qui est réalisée tous les deux ans. Il ne s'agit donc pas de recommandations salariales, mais d'indications sur le salaire moyen attendu en fonction du diplôme obtenu, du domaine d'activité et d'autres données sociodémographiques telles que l'âge, l'expérience professionnelle et le sexe.

2. Profils de formation

Les informations spécifiques à la profession figurant dans les différents profils de formation peuvent être directement importées dans le calculateur de salaire. Les autres informations nécessaires au calcul du salaire, telles que la région et l'âge, doivent être saisies individuellement.

2.1 Aide en soins et accompagnement (ASA) avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)

Branche* :

- Établissements – Exemples : établissements médicalisés pour personnes en situation de handicap, pour personnes âgées
- Activité d'action sociale (sans les établissements) – Exemples : accompagnement de personnes en situation de handicap, de personnes âgées, autre activité d'action sociale sans les établissements

Groupe professionnel : professions de l'accompagnement, professions intermédiaires dans le domaine de la santé

Position : sans fonction de cadre

Temps de travail hebdomadaire : 42 heures

Formation : formation professionnelle achevée

Sexe : masculin**

Années de service : 0

Nombre de salaires mensuels : 13

2.2 Assistant-e socio-éducatif-ve (ASE) avec certificat fédéral de capacité (CFC)

Orientations : enfants, personnes en situation de handicap, personnes âgées, formation généraliste

Branche*:

- Activité d'action sociale (sans les établissements) – Exemples : accompagnements d'enfants (crèches), de personnes en situation de handicap, de personnes âgées, autre activité d'action sociale sans les établissements
- Établissements – Exemples : établissements pour personnes en situation de handicap, personnes âgées, enfants et adolescent-es, personnes relevant du domaine de l'asile ou maisons d'accueil pour femmes

Groupe professionnel : professions de l'accompagnement

Position : sans fonction de cadre

Temps de travail hebdomadaire : 42 heures

Formation : formation professionnelle achevée

Sexe : masculin**

Années de service : 0

Nombre de salaires mensuels : 13

2.3 Formation professionnelle supérieure

Écoles supérieures (éducation sociale, éducation de l'enfance, animation communautaire, accompagnement socioprofessionnel), brevets fédéraux*** (examens professionnels) et diplômes fédéraux*** (examens professionnels supérieurs)

Branche*:

- Activité d'action sociale (sans les établissements) – Exemples : accompagnement d'enfants (crèches), de personnes en situation de handicap, de personnes âgées, autre activité d'action sociale sans les établissements
- Établissements – Exemples : établissements pour personnes en situation de handicap, personnes âgées, enfants et adolescent-es, personnes relevant du domaine de l'asile ou maisons d'accueil pour femmes

Groupe professionnel : professionnel-les des domaines juridique, social, culturel et apparenté

Position : sans fonction de cadre

Temps de travail hebdomadaire : 42 heures

Formation : formation professionnelle supérieure, école supérieure

Sexe : masculin**

Années de service : 0

Nombre de salaires mensuels : 13

Remarques :

* De plus amples informations sur cette branche figurent dans les explications en page 3.

** L'OFS présente les salaires en fonction du sexe et du statut de séjour, car dans la réalité, il existe malheureusement des différences à cet égard. SAVOIRSOCIAL se prononce résolument en faveur de l'égalité salariale, indépendamment du sexe et de la nationalité/du statut de séjour. C'est pourquoi nous recommandons, lors de la saisie du sexe et de la nationalité, d'indiquer respectivement le salaire pour un homme et pour un-e citoyen-ne suisse

*** Si les calculateurs de salaire ne permettent pas de saisir des informations spécifiques relatives à la formation, nous recommandons de se renseigner directement auprès des associations professionnelles ou patronales compétentes.

3. Explications à propos de la branche et des groupes professionnels

3.1 La branche

Selon la nomenclature générale des activités économiques (NOGA), le secteur social fait la distinction entre les établissements (à l'exclusion des maisons de convalescence et des centres de vacances, NOGA 87) et l'activité d'action sociale (à l'exclusion des établissements, NOGA 88). [À titre d'exemples](#), le site web de l'Office fédéral de la statistique cite les sous-sections suivantes :

- NOGA 87: établissements médicalisés, structures stationnaires pour l'accompagnement psychosocial, établissements résidentiels pour seniors et pour personnes en situation de handicap
- NOGA 88: activités d'action sociale pour personnes âgées et personnes en situation de handicap, accueil de jour des enfants

3.2 Les groupes professionnels

La [Nomenclature suisse des professions](#) (CH-ISCO-19, version de juillet 2025) donne un aperçu des nombreux intitulés de poste qui ont été classés en groupes professionnels dans le cadre de l'enquête sur la structure des salaires. En voici quelques exemples :

- Professions intermédiaires (dans le domaine de la santé) : aide dans un home de personnes âgées, aide dans un home, auxiliaire de soins
- Professions de l'accompagnement : assistant-e socio-éducatif-ve (enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap, variante généraliste), accompagnateur-trice dans les structures d'accueil d'enfants, garderies, crèches, établissements pour personnes âgées et personnes en situation de handicap
- Professions intermédiaires du travail social : responsable d'équipe dans des institutions sociales, accompagnateur-trice social-e, éducateur-trice social-e, maîtrise socioprofessionnelle, maître-esse socioprofessionnel-le, animateur-trice communautaire, job coach, spécialiste de l'accompagnement de personnes en situation de handicap
- Le cas particulier de l'éducation de l'enfance ES : selon la nomenclature des professions, la profession d'éducateur-trice de l'enfance est classée dans la catégorie « Enseignement primaire et éducation de l'enfance » et relève donc du domaine de l'éducation et non du domaine social. Cela se traduit par des modes différents de calcul des salaires.

4. Autres informations

Outre le calculateur de salaire « Salarium » de l'Office fédéral de la statistique (OFS), il existe d'autres calculateurs de salaire, ainsi que des informations ou des recommandations salariales émanant de diverses associations professionnelles, auxquels les nouveaux professionnel-les peuvent se référer pour les questions salariales.

Calculateurs de salaire :

- Calculateur de salaire de l'Union syndicale suisse (USS), disponible [en ligne](#)
- Calculateur de salaire sur [jobs.ch](#)

Recommandations salariales :

- Brochure professionnelle sur les salaires dans le travail social, publiée par AvenirSocial (association professionnelle suisse du travail social), disponible [en ligne](#)
- Recommandation salariale de l'Association professionnelle suisse d'accompagnement social (Berufsverband Sozialbegleitung Schweiz, SOBE), disponible [en ligne](#)
- Informations d'Artiset (Fédération des prestataires de services pour les personnes ayant besoin de soutien) relatives à la fixation de salaires équitables, disponible [en ligne](#)

- Recommandations de kibesuisse (Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant) pour la rémunération et l'engagement de personnel dans les structures d'accueil extrafamilial (crèches, structures d'accueil parascolaire) ; gratuité pour les membres de kibesuisse, disponible [en ligne](#)
- ODEC (Association suisse des diplômées et des diplômés des écoles supérieures) : brochure payante portant sur les salaires après l'obtention d'un diplôme ES, disponible [en ligne](#)